



Date de dépôt : 21 juin 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Jacques Blondin : Retard dans
l'adaptation du prix du gaz à la baisse pour les entreprises
concernées par les tarifs hors contrat

En date du 12 mai 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

On constate depuis quelques semaines déjà que le prix du gaz a baissé sur les marchés à terme, et cela de manière significative.

Divers prestataires dans plusieurs cantons suisses ont déjà répercuté cette baisse sur les tarifs et ainsi fait profiter les entreprises soumises au tarif de base (hors contrat) d'une diminution de prix justifiée, bienvenue et nécessaire.

Or, on constate qu'à Genève, selon moi de manière incompréhensible, rien ne se passe alors que certaines entreprises sont étranglées par les coûts de l'énergie dont elles ont besoin pour travailler, et cela indépendamment de toutes les mesures prises par elles pour faire des économies d'énergie et ainsi diminuer leur consommation.

Que font le département de tutelle et le CE qui valident avec les SIG les prix proposés aux utilisateurs pour qu'à Genève aussi on répercute les baisses de tarif, dans les meilleurs délais, aux ayants droit ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance de la réponse qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2022, le marché européen du gaz naturel a été marqué par une très forte volatilité des prix, atteignant des niveaux historiques à la fin de l'été. Les craintes pour l'approvisionnement énergétique, les tensions géopolitiques extrêmes avec le début de la guerre en Ukraine, alliées au faible taux de remplissage des stocks européens à la sortie de l'hiver 2021-2022 et à un contexte de reprise économique après COVID, sont à l'origine de cette situation.

Face à ces défis, les Services industriels de Genève (SIG) se sont mobilisés pour assurer l'approvisionnement en énergies, se préparer aux actions à mener dans l'éventualité d'une pénurie et contribuer, au sein de la « Task force énergie » instituée par le Conseil d'Etat avec les milieux concernés, à la mise en place d'un plan d'économies d'énergie. Concernant les prix du gaz, malgré les hausses, les SIG ont néanmoins pu partiellement limiter les répercussions de l'évolution des prix sur les consommatrices et consommateurs, au regard des hausses des marchés et des prix pratiqués par les principaux distributeurs d'énergie.

Aujourd'hui, les importations de gaz liquéfié, les températures clémentes durant l'hiver 2022-2023, les mesures de réduction de consommation ainsi que le niveau de remplissage des stocks à l'échelle européenne à la fin de l'été 2022 ont exercé une pression baissière sur les prix des marchés. L'opportunité d'une baisse appropriée des prix du gaz est examinée par les SIG et sera, cas échéant, prochainement communiquée.

Les SIG continuent néanmoins à examiner attentivement la situation sur les marchés des énergies. Comme d'autres opérateurs et fournisseurs, le rôle de cette entreprise publique dans la sécurisation de l'approvisionnement et en tant qu'intermédiaire entre les marchés de gros et le marché de détail de fourniture aux consommatrices et consommateurs finaux est essentiel. Grâce également aux efforts des consommatrices et consommateurs finaux, la situation de l'approvisionnement s'est à ce jour stabilisée. L'approvisionnement énergétique reste cependant une préoccupation d'actualité. L'incertitude persiste en effet quant à la capacité de l'Europe à se réapprovisionner en gaz (y compris pour le remplissage des stocks) dans un contexte de pénurie.

Pour le surplus, cette crise a démontré à quel point notre système énergétique dépend des énergies fossiles issues de filières situées à l'étranger. Il est dès lors indispensable de poursuivre et d'accroître les efforts pour développer au plus vite des alternatives durables et réduire notre dépendance énergétique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS